



Comment obtenir des informations du CCUES, votre comité central d'entreprise chargé des prestations culturelles et sociales mutualisées au niveau national ?

L'équipe du CCUES, sous l'égide des élu-e-s gestionnaires, s'attache à vous apporter une information de qualité, par différents biais :

PORTAIL WEB

Connectez-vous à www.agora.intranoo.net, aussi bien depuis votre bureau que de votre domicile. Entrez votre identifiant et votre mot de passe, et cliquez sur le bouton rose "MonCE". Les prestations du CCUES sont accessibles à partir des 4 onglets bleus. Lisez attentivement les modes d'emploi ! Bonne navigation...

COURRIER – COURRIEL

Vous pouvez nous envoyer un **courrier** à :

CCUES France Télécom SA – Orange / « ASC » / 186-190 quai de Jemmapes – 75010 PARIS

Merci par avance de penser à mettre le sujet de votre envoi sur l'enveloppe, pour faciliter notre tri de vos nombreux envois... Exemple "ASC / Chèques-Vacances" ; "ASC / Billetterie"...

Voilà nos adresses email :

- Pour une question d'ordre général : ccues@ccues-ft.fr
- Pour les Vacances Adultes : vacances.adultes@ccues-ft.fr
- Pour les séjours de vos enfants : sejours.jeunes@ccues-ft.fr
- Pour l'aide à l'autonomie : aide.autonomie@ccues-ft.fr

N'hésitez pas à nous écrire, vous obtiendrez rapidement une réponse argumentée !

PORTAIL TELEPHONIQUE

0 800 808 800 (N° vert, gratuit depuis un poste fixe, en métropole et outremer)

Sachez que ce portail téléphonique est accessible **24h/24** et **7j/7** : n'hésitez pas à vous informer y compris le week-end, depuis chez vous !

Sept Chargées d'Assistance ASC répondront du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h45h et de 13h45 à 18h00, à vos questions individuelles, après que vous avez circulé dans notre arborescence.

Pour bénéficier de l'ensemble des avantages de ce portail téléphonique, veillez à activer l'option "Fréquences vocales" sur votre téléphone. Vous pourrez ainsi utiliser les touches de votre poste pour naviguer et accéder à de nombreuses informations.

- *Par souci d'égalité de traitement entre les ouvriers-droit répartis sur le territoire français, le CCUES n'a pas mis en place de guichet d'accueil : aussi est-il demandé aux ouvriers-droit franciliens ou régionaux de passage de ne pas déroger à cette règle, importante à nos yeux, et de faire la démarche de se rendre sur le site Internet du CCUES.*
- *Merci d'avance de ne pas joindre directement les collaborateurs du CCUES : pour une réponse efficace sur un sujet ou un dossier précis, lié aux activités sociales et culturelles, qui vous intéresse, **merci d'utiliser exclusivement les cheminements ci-dessus.***
- *La mise en place de ces outils de communication et d'échanges se fait avec vigueur, occasionnant au CCUES plusieurs investissements très significatifs, humains et technologiques. Notre nouveau portail web, qui devrait voir le jour très prochainement, fait également partie de cette stratégie. Vous aurez cependant la bienveillance de nous laisser le temps de faire les ajustements nécessaires sur ces nouveaux dispositifs, de sorte qu'ils répondent parfaitement à vos attentes légitimes.*
- *Merci de ne pas redoubler vos appels / courriels / fax / courriers, de manière à ne pas surcharger inutilement nos systèmes d'information et les Chargées d'Assistance ASC. Nous vous remercions par avance de votre patience individuelle et de votre compréhension des enjeux collectifs.*